



**POIS DE PRINTEMPS** : Sitones, Désherbage  
**FERTILISATION AZOTÉE**  
**ORGE D'HIVER ET DE PRINTEMPS**

## POIS DE PRINTEMPS

**Stade** : pointants - 1<sup>ère</sup> feuille pour les plus avancés.

### SITONES

**Période de risque** : jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil d'intervention** : rappel : le traitement se justifie avec une moyenne de 5 à 10 morsures par pied observées. Ce coléoptère est actif dans la journée, notamment aux heures les plus ensoleillées, c'est à ce moment-là qu'il est le plus facile à atteindre.

Les conditions météo sont propices à l'activité de ce ravageur et les premières morsures ont été observées.

### DÉSHERBAGE

Les produits racinaires vont pouvoir être positionnés avant le retour de la pluie.

## FERTILISATION AZOTÉE

Les 1<sup>ers</sup> apports d'azote sous forme liquide vont pouvoir commencer ou recommencer avec l'arrivée de la perturbation.

Attention à ne pas se précipiter pour effectuer le deuxième apport céréales. Les prévisions du stade épis 1 cm sont selon Arvalis vers le 10-15 mars.

Pour le colza, le 2<sup>ème</sup> passage peut être effectué la semaine prochaine.

## ORGE D'HIVER ET DE PRINTEMPS

**Stade** : Les orges d'hiver sont au stade fin tallage (BBCH29). Les orges de printemps vont de 3 feuilles (BBCH13) pour les semis de janvier à 1 feuille pour les derniers semis.

**Désherbage sortie d'hiver** : Les interventions à base de Pinoxaden (exemple **AXIAL PRATIC / AXEO / ALKERA 1,2 l/ha** + huile 1 l/ha), peuvent se réaliser avec une moyenne journalière supérieure à 12° C (min 8°C - max 20°C).

Source : Cultur'Flash 2019 n°8

Avant tout traitements phytosanitaires vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>  
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.  
Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales  
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>

Réglementation phytosanitaire :

[www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html](http://www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html)

OPÉ.COS.ENR.n°29 du 22/11/2017

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

